

CAHIER DES CHARGES
OPEN PLUS



Superleague 2019/2020
Présentée par GRDF

SOMMAIRE

1. Dispositions Générales	3	
1.1 Préambule	3	
1.2 Désengagement	4	
1.3 Description de l'événement	4	
2. Site de compétition	5	
2.1 Accessibilité	5	
2.2 Terrain	5	
2.3 Poste de secours	7	
2.4 Toilettes	8	
2.5 Animateur DJ	8	
2.6 Bénévoles	8	
2.7 Officiels	8	
3. Organisation Générale	9	
3.1 Logistique	9	
3.2 Hébergement	9	
3.3 Restauration	10	
3.4 Matériel	10	
4. Communication et Marketing	12	
4.1 Plan média et relation presse	12	
4.2 Création et impression	12	
4.3 Droits Commerciaux	12	
4.4 GRDF – Partenaire Titre de la Superleague 3x3 FFBB	13	
4.5 Caisse d'Epargne	13	
4.6 Ballons Wilson	13	
4.7 Terrain	13	
4.8 Panneautique	14	
4.9 Spots Publicitaires	15	
4.10 Tenues	15	
4.11 Merchandising	15	
5. Dispositions Financières	16	
5.1 Recettes de l'organisateur	16	
5.2 Prise en charge de la FFBB	16	
5.3 Dépenses de l'organisateur	17	
6. Engagement	18	

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 Préambule

La Fédération Française de Basketball propose une offre globale de tournois, appelés Opens, sur chaque territoire de France, métropolitain ou ultramarin, dont le niveau de compétition croît depuis les Opens Start, puis les Opens Plus et enfin l'Open de France.

Les tournois Opens Plus font partie du circuit Open Plus de la Superleague 3x3 FFBB présentée par GRDF.

Il y aura, à terme, 3 niveaux de tournois (du plus bas vers le plus haut) :

- Le niveau 1 ou Open Plus Access (souhait : un par département) ;
- Le niveau 2 (souhait : deux par région)
- Le niveau 3 (souhait : un par métropole régionale)

Ce circuit débute en mai et qualifie les meilleures équipes à l'Open de France (prévu fin juillet 2020) et respecte le règlement officiel FIBA 3x3.

A partir de cette saison, il est souhaité que chaque Comité Départemental organise un Open Plus Access, au minimum un mois avant la date de l'Open Plus auquel il est rattaché par la commission 3x3 FFBB.

S'il le souhaite, le Comité Départemental pourra confier cette organisation, soit à un club de son territoire, soit à un organisateur d'Open Start sur son territoire, ou pourra le co organiser avec l'organisateur de l'Open Plus auquel il sera rattaché, après l'attribution des Opens Plus par la FFBB.

Les catégories proposées aux Opens Plus Access doivent correspondre aux catégories de l'Open Plus.

Modalités de qualification à un Open Plus via un Open Plus Access :

- Le vainqueur d'un Open Plus Access est qualifié pour le tableau final de l'Open Plus auquel il est rattaché ;
- Le jour de l'Open Plus, chaque équipe doit présenter dans son effectif au moins deux joueurs présents dans l'effectif de l'équipe qualifiée lors de l'Open Plus Access.

Ce cahier des charges concerne les Opens Plus de niveau 2

L'attribution de l'organisation d'un Open Plus est soumise au respect de ce cahier des charges.

L'organisateur préparera l'événement en étroite collaboration avec la FFBB.

Il sera tenu de respecter les stipulations du présent cahier des charges, et faire respecter auprès des tiers toute obligation souscrite par lui en exécution de ce cahier des charges et/ou relative à l'événement.

Il sera responsable vis à vis de la FFBB de tout manquement personnel et/ou de tiers avec qui il aurait contracté pour l'exécution du cahier des charges ou de l'événement, nonobstant tout recours direct éventuel de la FFBB auprès de ces tiers.

Toute action envisagée sortant du cadre du présent cahier des charges, et n'étant pas prévue par ses stipulations, devra être soumise à la FFBB pour approbation.

Les détails d'application de ce cahier des charges et la résolution des problèmes qui viendraient à survenir donneront lieu à une concertation permanente entre les représentants de la FFBB et l'organisateur. Dans cet esprit, des échanges permanents et des réunions seront à programmer entre la FFBB et l'organisateur.

Candidature à l'organisation

Tout organisateur d'un Open Plus doit remplir un dossier d'inscription et, en cas d'attribution, s'acquitter d'un droit financier :

- Tournoi masculin et féminin : mille cinq cent euros (1 500 €)
- Tournoi masculin seul : mille deux cent euros (1 200 €)
- Tournoi féminin seul : six cent euros (600 €)

A cela s'ajoute la prise en charge par l'organisateur de la somme de six cent cinquante euros (650 €) des deux mille euros (2 000 €) du prize money.

Le dossier d'inscription (ci-joint en annexe 1) doit être retourné, au plus tard le 30 Novembre 2019, à la FFBB qui détermine le calendrier de la saison après que la commission 3x3 de la FFBB ait examiné l'ensemble des candidatures dans les trois semaines suivant la date de clôture des candidatures (clôture des candidatures le 30 Novembre 2019).

Pour la saison 2019/2020, le nombre de tournois OPEN PLUS ne peut excéder 20 tournois. Si le nombre de dossiers de candidatures est supérieur au nombre fixé, la commission 3x3 de la FFBB choisira parmi les candidatures, les tournois qui constitueront le circuit Open Plus. Cette décision est insusceptible de recours.

L'organisateur devra, un mois précédant le jour de la compétition, être affilié à la FFBB.

Il s'engage à réaliser un événement sociétal (concours de shoot solidaire, sensibilisation au handicap, tournois 3x3 à destination des quartiers prioritaires, etc), en amont, pendant, ou en aval de l'évènement. L'organisation d'un tournoi Open Plus est attribué à l'organisateur pour une durée de 3 ans. L'organisateur devra, durant ces trois ans, avant le 1^{er} Septembre de chaque année, confirmer sa volonté de réorganiser un tournoi Open Plus et renouveler son affiliation à la FFBB. En cas de non confirmation, la date du tournoi sera ouverte à candidature.

1.2 Désengagement

Dans l'hypothèse où l'organisateur se désengagerait de l'organisation de son Open Plus ou rendrait impossible son exécution du fait de ses manquements au présent cahier des charges, d'un comportement fautif délictueux, de sa négligence ou de son imprudence, il sera redevable d'une indemnité au profit de la FFBB. Cette indemnité sera déterminée par la FFBB et correspondra au montant des investissements contractés par la FFBB pour l'organisation du tournoi.

1.3 Description de l'événement

Les Opens Plus sont des tournois dont l'inscription des équipes s'appuie sur le ranking individuel FIBA des joueurs qui les composent (classées dans l'ordre décroissant du cumul des points au ranking FIBA des 3 joueurs les mieux « rankés »).

Format :

Ils sont constitués de deux tournois : un tournoi final regroupant 12 équipes, précédé la veille d'un tournoi de qualification (uniquement pour les hommes) réunissant 8 équipes.

Un tournoi Open Plus masculin se déroule donc sur deux journées, idéalement le vendredi (tournoi de qualification) et samedi (tournoi final). Un Open Plus féminin se déroule sur une seule journée, dans la mesure du possible le samedi.

Open Plus masculin :

Les équipes classées de 1 à 7 sont directement qualifiées au tournoi final (TF). A ces 7 équipes, s'ajoutent :

- 4 Wild Cards issues des 4 Opens Plus Access liés à l'Open Plus
- l'équipe gagnante du tournoi de qualification

Si absence de tournoi de qualification, les équipes de 1 à 8 sont directement qualifiées au tournoi final. Si le nombre d'Open Plus Access n'est pas suffisant, les équipes seront sélectionnées selon leur ranking.

Le tournoi de qualification regroupe les équipes classées de 8 à 15.

Open Plus féminin :

Les équipes classées de 1 à 8 sont directement qualifiées au tournoi final. A ces 8 équipes, s'ajoutent 4 Wild Cards issues des 4 Opens Plus Access liés à l'Open Plus.

Si 5 Opens Plus Access sont reliés à un Open Plus féminin, les équipes classées de 1 à 7 au ranking seront directement qualifiées à l'Open Plus.

Si le nombre d'Open Plus Access n'est pas suffisant, les équipes seront sélectionnées selon leur ranking.

Coût de l'inscription :

Le coût de l'inscription pour un Open Plus est fixé par l'organisateur et impérativement payé par les équipes 5 jours avant le début du tournoi de qualification pour les Opens Plus Masculins et 5 jours avant le début du tournoi final pour les Opens Plus Féminins (le tarif recommandé par la FFBB étant de 100€ par équipe).

L'organisateur-s'engage à ce que tous les joueurs et joueuses, participant à l'Open Plus, soient titulaire d'une licence compétition et/ou Superleague valide pour la saison en cours. Une saison sportive va du 1^{er} Juillet de l'année N jusqu'au 30 Juin de l'année N+1.

L'organisateur s'engage à ce que chaque joueur ait un profil validé sur le site www.play.fiba3x3.com et à utiliser l'Event Maker pour la gestion de l'Open Plus. Il s'engage également à respecter les partenariats négociés par la Fédération en utilisant les supports de communication fournis (se reporter à la partie 4 "Communication et Marketing").

Pour plus d'informations sur les modalités des Opens Plus (formats, conditions d'accès des équipes, etc.), l'organisateur pourra se reporter au Règlement Sportif Particulier Open Plus Superleague.

2 SITE DE COMPÉTITION

2.1 Accessibilité

Le choix du site se portera sur un lieu facilement accessible par les transports (gare SNCF – aéroport – desserte autoroutière) pour les compétiteurs.

Le site de compétition devra se situer dans un environnement offrant la meilleure communication pour l'évènement et être accessible et fréquenté par le plus large public (exemples : place en centre-ville, centre commercial, etc.).

2.2 Terrain

2.2.1 Surface

L'organisateur doit mettre à disposition une surface plane et lisse dégagée de tout obstacle au sol ou dans les airs.

L'espace mis à disposition doit être au minimum de 800 m² et devra supporter une charge de 600kg/m².

2.2.2 Terrains de jeu

Le site sera composé au minimum de 1 terrain de 3X3 :

- 1 terrain central avec 200 places assises minimum
- 1 terrain annexe (non obligatoire) pour les échauffements et animations
- Le terrain de Basket-Ball sera fourni et acheminé par la FFBB : il comprend un revêtement de sol, un but de basket, l'appareillage des 12 secondes ainsi que des éléments d'habillage du site (voir partie 4 du présent document) et une arche gonflable d'entrée

L'organisateur aura à sa charge :

- Les tests du décret de juin 1996 sur les buts de basket (test à 320 kg)
- Les tests des tribunes et des points électriques
- L'installation des points électriques nécessaires à l'alimentation des tentes et terrains
- L'installation des places assises du terrain central d'une capacité d'au moins 200 places et assurant la meilleure visibilité de l'espace de jeu
- Un espace d'organisation couverte dans lequel la régie, le DJ, l'animateur, la table sportive et la communication seront installés
- Un espace couvert dit "player's lounge" dans lequel seuls les joueurs pourront accéder
- Un espace couvert dit espace médical réservé aux secouristes et au kiné
- La sonorisation
- La location et l'installation d'un écran LED (minimum 7m2 avec une résolution minimum de 6mm) avec régie pour l'affichage sportif et la diffusion de spots promotionnels
- L'installation d'une connexion internet pour assurer la gestion du tournoi via l'Event Maker

La totalité du site doit être clos (exemple : barrières Vauban) avec des accès identifiés pendant le déroulement de l'évènement et fermés le soir pour assurer le bon gardiennage nocturne.

2.2.3 Tribunes et places assises

L'organisateur doit prévoir une tribune d'une capacité de 200 places assises. S'il n'est pas possible d'installer une tribune, l'organisateur doit prévoir une capacité de 200 places assises.

2.2.4 Barriérage

L'organisateur doit prévoir un barriérage du site de l'évènement de manière à délimiter le site, et à avoir des points d'entrée bien distincts de façon à faciliter la sécurité sur le site.

2.2.5 Sécurité

L'organisateur a en charge le gardiennage du site jour et nuit depuis la livraison du matériel la veille de l'évènement par la FFBB à l'enlèvement de celui-ci après démontage du site. Les dates de livraison/enlèvement seront précisées ultérieurement en fonction du planning de la compétition.

2.2.6 Kinésithérapeute

L'organisateur doit prévoir un poste de kinésithérapie mis à disposition pour les joueurs du tournoi sur toute la durée de la compétition.

2.2.7 Eclairage (au choix de l'organisateur)

En cas de déroulement de la compétition en nocturne, le site doit avoir un éclairage suffisant pour permettre le bon déroulement de la compétition. Un éclairage de 1 000 lux au sol est nécessaire sur le terrain central. A ce titre, l'organisateur doit prévoir les installations nécessaires. Selon l'infrastructure choisie, celle-ci devra se situer au minimum à 2 mètres de distance du terrain et être sécurisée afin d'éviter que les joueurs ne se blessent. Des essais seront à programmer le soir de l'installation afin d'ajuster le réglage des lumières.

2.2.8 Sonorisation

L'organisateur devra prévoir la sonorisation du terrain, y compris celle de l'écran géant pour les spots. L'organisateur veillera à obtenir de la ville une autorisation de diffusion sonore, et devra en fournir la preuve par la transmission d'un document au pôle 3x3 de la FFBB.

2.2.9 Internet

L'organisateur doit installer un réseau internet dédié (différent du réseau proposé par la ville), afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Event Maker.

2.2.10 Site de repli en cas d'organisation de l'Open sur une place extérieure

L'organisateur doit prévoir une salle de repli utilisable en cas d'intempéries pour la totalité de la compétition. Cette salle sera classée, à minima, H1 par la FFBB. Il devra disposer du matériel suivant :

- Sonorisation
- 3 tables pour la gestion sportive (une table pour la table de marque, une pour l'Event Maker et une pour le Manager d'organisation)
- 10 chaises

Ce gymnase se situe dans un rayon de 5 kilomètres autour du site de compétition initial.

L'organisateur veille à ce que toutes les conditions soient remplies pour que les compétitions et remises de récompenses puissent se dérouler normalement et aller à leurs termes.

2.2.11 Arche FFBB

Une arche gonflable, fournie par la FFBB lors de la livraison des terrains la veille de l'évènement, sera installée par l'organisateur afin de délimiter l'entrée du public. Ce dernier devra prévoir un accès électrique de 16A.

2.3 Poste de secours (Le dimensionnement des dispositifs prévisionnels de secours (DPS))

L'organisateur se doit d'assurer la sécurité du public et des participants.

A ce titre, un poste de secours doit être présent. Il sera tenu par une association locale ou une antenne locale d'association nationale. Il sera destiné aux joueurs comme au public. L'association fournira le véhicule et le matériel nécessaire. La prise en charge du poste de secours et le dimensionnement du dispositif incombent à l'organisateur.

A titre informatif, pour un effectif prévisible déclaré du public P1, pour 500 personnes :

Ratio d'intervenants secouristes : RIS = 0.4

Effectif pair d'intervenants secouristes : 2

Type de DPS : point d'alerte et de premiers secours

2.4 Toilettes

Si le site choisi n'est pas équipé de toilettes gratuites, l'organisateur devra installer des sanitaires chimiques mobiles (au moins 2).

2.5 Animateur et DJ

L'organisateur est en charge de l'animation de la compétition. Il doit prévoir de ce fait la présence d'un animateur et d'un DJ. L'animateur devra être validé par la FFBB et obligatoirement présent à la réunion de formation pré-Open Plus. En cas d'absence, l'animateur ne pourra pas assurer sa fonction lors du tournoi.

Le DJ et l'animateur devront veiller à ce que les protocoles d'entrée des joueurs sur la finale et de remise de récompenses en fin de tournoi soient respectés.

2.6 Bénévoles

L'organisateur doit assurer, en amont de son Open Plus, la constitution d'une équipe de bénévoles capable de gérer l'Event Maker ainsi que l'appareillage des 12 secondes. Ces postes sont en effet cruciaux pour le bon déroulé des matchs et de la compétition.

L'organisateur doit assurer la présence d'un régisseur, en charge de la diffusion, définie par la FFBB, sur l'écran géant, des spots partenaires et des animations liées au protocole de remise des récompenses.

L'organisateur doit constituer une équipe de bénévoles pour encadrer les différentes missions liées au bon déroulement du tournoi. Les principales missions des bénévoles sur un Open Plus sont :

- Montage et démontage du terrain 3x3 (au moins 6 personnes)
- Gestion des tables de marque (via l'utilisation de l'Event Maker)
- Accueil et suivi des équipes
- Accueil et placement du public
- Gestion de l'espace restauration et de l'éventuelle buvette
- Responsable des protocoles
- Gestion des animations

2.7 Officiels

Arbitres

6 refs et 1 manager d'organisation sont nécessaires : ils seront désignés par la FFBB au moins 1 mois avant l'évènement. Les refs, le manager d'organisation et l'organisateur reçoivent la notification de leur désignation par mail. En cas de remplacement de ref, l'organisateur et le manager d'organisation sont avertis par email.

L'organisateur doit être en mesure de proposer un espace pouvant accueillir 10 personnes pour les refs et le manager d'organisation. Celui-ci doit se situer à l'hôtel et/ou à proximité de la place pour que les arbitres puissent s'y rendre à pied ou en transport en commun.

3. ORGANISATION GENERALE

3.1 Logistique

Listing des prestataires à contacter par l'organisateur pour l'ensemble des besoins évoqués ci-dessous :

- Hôtels (Niveau 2 étoiles minimum)
- Restauration
- Sonorisation
- animateur
- DJ
- Location d'un écran et sa gestion (minimum de 7m2)
- Location chapiteau/tentes/tribunes/barrières
- Location de tables et chaises
- Mise à disposition d'électricité
- Société de sécurité
- Achat eau (si besoin)
- Prestataires de toilettes (si besoin)
- Internet
- Éclairage (si besoin)

3.2 Hébergement (facultatif pour les équipes)

L'hébergement pour les équipes et les officiels doit être de catégorie 2 étoiles au minimum.

Les équipes sont hébergées dans des hôtels desservis par les transports en commun locaux ou proches du site pour les trajets gare/hôtel et hôtel/lieu du tournoi.

L'hébergement doit être approuvé préalablement lors de la visite de repérage (petit-déjeuner inclus) selon le détail suivant:

- Ref 3 chambres twins pour 1 nuit (obligatoire)
- Manager d'organisation 1 Single pour 1 nuit (obligatoire)

L'hébergement pour les équipes étant fortement conseillé à partir de cette année ; celui-ci doit également être approuvé lors de la visite de repérage :

- Equipes 24 chambres twins pour 1 nuit

Récapitulatif Open Plus masculin ou féminin (à modifier si plusieurs hôtels différents) :

	Veille du Tournoi Final	Jour du Tournoi Final
Equipes du Tournoi Final	24 twins (conseillé)	0
Manager d'organisation	1 single (obligatoire)	0
Refs	3 twins (obligatoire)	0
TOTAL	27 twins et 1 single	0

Les chambres des refs non utilisées seront prises en charge par la FFBB, qui se réserve le droit d'apprécier les suites à donner.

3.3 Restauration

L'organisateur devra proposer une solution de restauration selon le détail ci-dessous.

Les menus devront proposer une alternative végétarienne.

Le jour du tournoi final l'organisateur aura à sa charge les repas du midi pour les équipes engagées.

Concernant les officiels :

- Les repas des refs et du manager d'organisation sont pris en charge par l'organisateur à partir du début du tournoi final jusqu'au repas de midi le jour du tournoi final.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des minimums.

Récapitulatif Open Plus masculin ou féminin :

	Jour du tournoi final
Equipes (48 joueurs)	OUI
Manager d'organisation (1)	OUI
Refs (6)	OUI
TOTAL REPAS	55

3.4 Matériel

3.4.1 Ballons

La FFBB dote l'organisateur de 10 ballons cuir 3x3. Ces ballons devront être utilisés lors de toutes les rencontres du tournoi Open Plus (tournoi de qualification + tournoi final)

3.4.2 Eau

L'organisateur devra aménager au moins 1 point d'eau potable sur le site de compétition. Si aucun point d'eau n'est accessible, l'organisateur prévoit un stock d'eau pour les joueurs pour l'évènement.

L'organisateur devra fournir un stock d'eau pour les bénévoles et les intervenants durant la totalité de la manifestation.

3.4.3 Matériel terrain

L'organisateur fournira :

- Sur le terrain :
 - 1 table
 - 3 chaises
 - 1 point électrique (16A – multiprises)
- Un tire palette pour le montage et démontage du site. Ce matériel est utilisé par le personnel chargé du montage et du démontage du terrain et titulaire du CACES R389 CATÉGORIE 1.

3.4.4 Tenue des participants/arbitres

La FFBB fournit au moins 1 mois avant la date de l'évènement :

- Des tenues pour les équipes participantes à l'Open Plus
- Les tenues pour les refs
- Les t-shirts pour les bénévoles (liste du nombre de bénévoles fourni par l'organisateur 1 mois avant la date de l'évènement)

L'organisateur doit fournir à la FFBB un accès pour toutes les livraisons de matériel.

4. COMMUNICATION ET MARKETING

4.1 Plan média et relations presse

L'organisateur s'engage à faire la promotion de l'Open Plus auprès des collectivités, des commerçants, des clubs locaux affiliés à la FFBB et de relayer les informations sur ses supports de communications internes et externes. L'organisateur assurera également les liens avec la presse et les médias locaux afin d'obtenir une couverture médiatique de l'événement en amont, pendant et en aval de la manifestation.

La FFBB se charge de communiquer auprès des médias nationaux, sur son site internet et via ses réseaux sociaux.

La FFBB réalise une banque de photos et vidéos de l'Open Plus afin d'en faire la promotion post événement.

4.2 Création et impression des documents de communication

La FFBB est en mesure, si souhaité par l'organisateur, de lui fournir une affiche personnalisable pour son tournoi. Dans le cas où l'organisateur crée son propre visuel, celui-ci sera soumis à la validation de la FFBB avant diffusion et intégrera les logos des partenaires fédéraux de la Superleague.

4.3 Droits commerciaux

4.3.1 Droits de retransmission T.V. / Internet

Tous les droits sont la propriété exclusive de la FFBB.

Dans l'hypothèse où une chaîne de télévision et/ou un site Internet souhaiteraient retransmettre la manifestation, ils doivent en faire la demande écrite auprès de la FFBB.

4.3.2 Catégories de Partenariat

Seule la FFBB peut décerner les titres de :

- Partenaire Titre de la Superleague 3x3 FFBB
- Partenaire de la Superleague 3x3 FFBB
- Fournisseur de la Superleague 3x3 FFBB
- Partenaire 3x3 FFBB
- Fournisseur 3x3 FFBB

Les partenariats développés par l'organisateur devront être validés au préalable par la FFBB. Les partenaires ne respectant pas le cahier des charges n'apparaîtront pas sur le site.

Ceux-ci ne viendront pas en concurrence des secteurs d'exclusivité des partenaires fédéraux, à savoir :

- Énergie
- Assurance
- Banques
- Mutuelle
- Sol sportif

- Ballons

La FFBB informera régulièrement l'organisateur quant aux éventuels changements dans ces secteurs d'exclusivité.

La FFBB laisse la possibilité à l'organisateur de démarcher un équipementier qui pourrait apparaître sur le visuel du tournoi, pourrait fournir des dotations pour les bénévoles et les joueurs (hors tenue officielle des joueurs et arbitres), avoir un stand sur le site de compétition et des animations brandées (hors GRDF Shootout Contest et MVP Caisse d'Epargne). En revanche, cet équipementier n'aura pas de visibilité en bord de terrain, ni sur les tenues officielles des joueurs et des arbitres fournies par la FFBB.

L'organisateur pourra commercialiser les catégories suivantes :

- Partenaire de l'Open Plus de ...
- Fournisseur de l'Open Plus de ...

4.4 GRDF – Partenaire Titre de la Superleague 3x3 FFBB

GRDF est le Partenaire Titre de la Superleague 3x3 FFBB. A ce titre :

- Le logo GRDF sera à l'emplacement prioritaire en bas à droite du visuel de l'Open Plus et séparé des logos des autres partenaires
- L'organisateur devra mettre en place, entre les différents participants, un concours de tirs à 2-points, dénommé le « GRDF Shootout Contest », lors de l'Open Plus. Le Logo GRDF sera exclusivement diffusé sur l'écran géant pendant l'intégralité de ce concours.
- GRDF pourra bénéficier, s'il le souhaite, d'un espace d'information, mis à disposition par l'organisateur, sur le site de la compétition
- GRDF pourra faire intervenir, s'il le souhaite, sa mascotte lors de l'Open Plus

4.5 Caisse d'Epargne – Partenaire de la Superleague 3x3 FFBB

La Caisse d'Epargne est Partenaire de la Superleague 3x3 FFBB. A ce titre :

- Un représentant de la Caisse d'Epargne remettra, à la fin du tournoi, un trophée de meilleure joueuse et/ou meilleur joueur. Il s'agit de la et / ou du « MVP Caisse d'Epargne ». Une animation Caisse d'Epargne sera diffusée sur l'écran géant lors de la remise.
- Des places assises seront réservées (au nombre maximum de 10) pour les invités de la Caisse d'Epargne

4.6 Ballons officiels

L'intégralité des matches ainsi que le « GRDF Shootout Contest » devront se jouer avec les ballons officiels 3x3 fournis par la FFBB.

4.7 Terrain officiel

L'intégralité de la phase finale du tournoi devra se jouer sur le terrain fourni par la FFBB.

4.8 Panneautique et publicité

La panneautique autour du terrain ainsi que les éléments d'habillage du site (exemple : flammes), y compris ceux des partenaires fédéraux du 3x3, seront fournis, acheminés au plus tard la veille de l'évènement et installés par la FFBB suivant le schéma ci-dessous. La surface de jeu ne portera aucune inscription ou publicité autre que celles définies par la FFBB. La face avant de la mousse de protection du panier pourra être utilisée par l'organisateur avec un marquage temporaire à ses frais (1 seul logo d'une taille maximale de 2000 cm²). En cas de dégradation (exemple : sticker permanent), les frais de remplacement de la mousse de protection seront à la charge de l'organisateur. Tout autre support fourni par l'organisateur, les collectivités territoriales ou les partenaires locaux de l'Open Plus fera l'objet d'un schéma d'implantation global du site soumis à la validation de la FFBB au plus tard un mois avant l'évènement.

Schéma d'implantation de la panneautique du terrain principal



Flammes à disposer sur le site à proximité du terrain principal :

- 6 flammes GRDF
- 4 flammes Caisse d'Epargne
- 4 flammes MAIF
- 2 flammes Wilson

Dimensions obligatoires pour les panneaux bord de terrain : modèle « pli-pop » ou « tobblos » de format 200x100cm.

Dimensions recommandées pour les flammes : modèle « Beach Flag » de format 388x90 cm.

L'organisateur peut utiliser ses propres fournisseurs de panneau publicitaire pour équiper le bord de terrain :

- Il devra intégrer à ses frais les supports relatifs à la Superleague 3x3 FFBB et aux partenaires fédéraux 3x3
- L'ensemble devra être homogène
- Le schéma d'implantation global du site sera soumis à la validation de la FFBB au plus tard un mois avant l'évènement

4.9 Spots Publicitaires

A partir des demi-finales, seront appliqués des TV Time-outs (dès le 1^{er} arrêt de jeu à partir de 6mn59 restant au chronomètre) afin de diffuser 1 spot publicitaire par temps-mort. Les spots GRDF et Caisse d'Epargne devront être diffusés 2 fois. Il est important de prévoir la sonorisation de ces spots.

4.10 Tenues

Tous les matches officiels de l'Open Plus devront se jouer avec les tenues fournies par la FFBB.

La FFBB met à disposition 3 espaces pour l'organisateur :

- **Espace A pour le logo de l'Open Plus, de l'organisateur ou d'une collectivité (ville / département / région) exclusivement :**

Emplacement : face avant du maillot

Taille maximale : 320 cm²

- **Espaces B et C pour les partenaires locaux :**

Emplacement : face avant du short (jambe gauche) et face arrière du short (jambe droite)

Taille maximale : 100 cm² pour chaque marquage

Les frais de marquage pour ces 3 espaces seront à la charge de l'organisateur. La FFBB validera au préalable au moins un mois avant l'évènement la maquette de la tenue complète avec ces différents marquages. En absence de validation, l'organisateur ne pourra pas utiliser ces espaces de communication.

4.11 Merchandising

L'organisateur peut proposer une vente de produit sur le site. Cependant, tous produits reprenant les logos de la FFBB ou de la Superleague 3x3 FFBB devront être validés en amont par la FFBB au moins un mois avant l'évènement.

5. DISPOSITIONS FINANCIERES

Dans tous les cas, la FFBB n'ira pas au-delà de sa prise en charge (5.2), et si l'événement doit être déficitaire pour l'organisateur, aucune aide financière ne pourra être demandée à la FFBB.

5.1 Recettes de l'organisateur

Les recettes pour l'organisateur sont réparties comme suit :

- Subventions des Collectivités Territoriales
- Partenariats locaux et échanges marchandises* (Sous réserve de respecter l'article 4.3.2 du présent cahier des charges)
- Buvette (sous réserve d'autorisation délivrée par la ville)
- Frais d'engagement des équipes
- Merchandising (produit dérivées)
- Commercialisation de relations publiques

*Rappel des espaces commercialisables : habillage du site, spots publicitaires sur l'écran LED, espaces (x2) sur le short des participants, annonce micro par l'animateur, animations entre les matchs, etc.

5.2 Prise en charge de la FFBB

- La mise à disposition d'un terrain et d'un but de basket avec supervision du montage et démontage par un technicien mis à disposition par notre partenaire GERFLOR
- Le transport du terrain et du but de basket livré la veille de l'évènement
- 1 350 euros du prize money du tournoi (masculin ou féminin) d'un montant de 2 000 euros (1 000 euros à l'équipe vainqueur, 600 euros à l'équipe finaliste, 200 euros aux demi-finalistes)
- Les t-shirts des bénévoles
- Les ballons officiels cuir 3x3 Wilson
- Les tenues des équipes
- Le déplacement, la mise à disposition, et la tenue des refs
- Les déplacements, la mise à disposition, et la tenue du Manager d'organisation
- Les éléments d'habillage du site (voir partie 4 du présent document)
- L'appareillage des 12 secondes
- La création d'un visuel standard personnalisable
- La mise à disposition d'une arche gonflable d'accueil Superleague
- Le transport de l'arche gonflable d'accueil Superleague livrée la veille de l'évènement.

5.3 Dépenses de l'organisateur

L'organisateur prend en charge toutes les dépenses afférentes à l'organisation et au respect de ce cahier des charges, à savoir notamment :

5.3.1 Frais de restauration

- La restauration pour ses bénévoles, les équipes, le Manager d'organisation et les refs.

5.3.2 Frais de transport

- Les frais de transport sur site des participants (Manager d'organisation, refs et joueurs), si accès au site de compétition en transports en commun depuis l'hôtel.

5.3.3 Frais liés à la logistique du site

- Sécurité (jour et nuit)
- Poste de secours
- Location et d'installation suivant cahier des charges :
 - Des toilettes
 - Des tentes du site de l'évènement
 - Des places assises (200 places)
 - De l'électricité
 - Des tests des panneaux / tribunes / électricité
 - De la sonorisation du site
 - De l'écran LED (minimum 7m2 avec une résolution minimum de 6mm) et sa gestion
 - D'une connexion internet
 - De l'éventuel éclairage
- Les éventuels frais d'impression des documents de communication ainsi que les frais d'achat d'espaces commerciaux (sucettes Decaux, 4x3, abribus, presse...) si pas d'accord avec le réseau des collectivités
- Les éventuels frais d'animation

5.3.4 Formalités préalables obligatoires

- L'organisateur doit veiller au respect de la réglementation fiscale et sociale en vigueur
- L'organisateur devra accomplir les démarches nécessaires auprès de la SACEM ;
- Assurances :

L'organisateur a l'obligation de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant l'évènement, les participants, préposés et bénévoles, ...

L'organisateur a l'obligation de prévenir les participants de l'intérêt qu'ils ont à souscrire à une assurance individuelle-accident couvrant les éventuels dommages qu'ils se causeraient eux-mêmes du fait de leur pratique sportive.

5.3.5 Frais annexes

- Les frais de marquage du logo du tournoi et d'éventuels sponsors sur les tenues (cf paragraphe 4.10)

6. ENGAGEMENT

L'organisateur adhère au présent cahier des charges, reconnaît qu'il possède valeur de convention, et s'engage à en respecter strictement les stipulations.

Tout litige découlant ou en rapport avec le présent cahier des charges sera exclusivement étudié par la commission 3x3 de la FFBB.

En outre, il est précisé que la qualité d'une organisation est souvent jugée sur des détails dont en particulier la qualité de l'accueil et la disponibilité de l'organisateur. Ce dernier s'engage alors à satisfaire au mieux ces objectifs.

Le / La a été désigné comme organisateur de l'événement et s'engage à adhérer totalement au présent cahier des charges.

Fait à en deux exemplaires le

Pour la FFBB

Pour l'Organisateur Local